

Ordonnance du DETEC concernant la modification de l'annexe 2, ch. 11, al. 3, de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201) : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relative à la modification de l'annexe 2, chiffre 11, alinéa 3, de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis à ce sujet.

En réponse, nous vous transmettons ci-joint le questionnaire dûment rempli.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 5 mars 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe mentionnée



Referenz/Aktenzeichen: Q451-0594

Verordnung des UVEK über die Änderung von Anhang 2 Ziffer 11 Absatz 3 der Gewässerschutzverordnung (GSchV) / Ordonnance du DETEC concernant la modification de l'annexe 2, chiffre 11, alinéa 3, de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) / Ordinanza del DATEC sulla modifica dell'allegato 2 numero 11 capoverso 3 dell'ordinanza sulla protezione delle acque (OPAc)

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank. / Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. Merci beaucoup. / Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti in formato Word. Grazie.

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an / Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à / Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica:

wasser@bafu.admin.ch

1 Absender / Expéditeur / Mittente

Organisation / Organisation / Organizzazione	Canton de Neuchâtel
Abkürzung / Abréviation / Abbreviazione	NE
Adresse / Adresse / Indirizzo	Tombet 24, 2034 Peseux
Name / Nom / Nome	Service de l'énergie et de l'environnement
Datum / Date / Data	15 mars 2018



2 Grundsätzliche Bemerkungen und Anträge / Remarques et propositions générales / Osservazioni e richieste generali

Le canton de Neuchâtel salue l'introduction de nouvelles normes pour la qualité des eaux, basées sur l'écotoxicologie en donnant une valeur chronique et aiguë pour chaque substance.

La plage des valeurs-seuils étant très étendue, ceci engendre de gros problèmes au niveau analytique.

Pour certaines substances comme les « Pyréthriinoïde néonicotinoïde », aucun laboratoire en Suisse n'est en mesure d'avoir une limite de quantification suffisamment basse pour que l'analyse soit représentative.

Les substances non listées devraient également avoir une norme unique, par exemple 1 µg/l.

Il est par contre difficile de savoir quelles actions les cantons pourront mettre en oeuvre si ces limites sont dépassées.

Le mode de prélèvement proposé est un échantillonnage sur 15 jours dans des stations fixes et électrifiées réfrigérées, ce mode de prélèvement est beaucoup trop coûteux, nous ne pourrions le réaliser dans le canton de Neuchâtel.

Il faut pouvoir également envisager une interprétation des résultats effectués sur des prélèvements instantanés.

Sind Sie mit dem Entwurf einverstanden?

Êtes-vous d'accord avec le projet ?

Siete d'accordo con l'avamprogetto?

Zustimmung / Approuvé / Approvazione

Mehrheitliche Zustimmung / Largement approuvé / Ampia approvazione

Mehrheitliche Ablehnung / Largement rejeté / Ampia disapprovazione

Ablehnung / Rejeté / Disapprovazione

Referenz/Aktenzeichen: Q451-0594

Bemerkungen zu den einzelnen Stoffen und Werten / Remarques sur les substances et valeurs / Osservazioni sulle sostanze e sui valori

Stoff / Substance / Sostanza	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Diclofenac Acide méfémannique		Mettre une valeur aiguë